

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** VIKING SAE 30
- **Code du produit** 0781 309 0011, 0781 309 0012, 0781 309 0013, 0781 309 0014, 0781 309 0017
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie de processus**
 - PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée
- **Fonction technique** Agent lubrifiant
- **Emploi de la substance / de la préparation** Huile moteur
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 - VIKING GmbH
 - Hans Peter Stihl-Straße 5
 - A-6336 Langkampfen/Kufstein
 - Tel: +43(0)5372-6972-298
 - Fax: +43(0)5372-61183-298
 - Email: information@viking.at
- **Service chargé des renseignements :**
 - Produktmanagement VIKING GmbH
 - Tel.: +43(0) 5372-6972-338
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - +43(0) 5372-6972-338 (09:00 - 17:00)
 - Renseignement à transport: Tel.: +49-621-60-43333 Fax: +49-621-60-92664
 - ORFILA 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

Nom du produit **VIKING SAE 30**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Préparations contenant de l'huile minérale avec des substances actives spécifiques pour le produit.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant
- **Indications complémentaires :** Huile minérale hautement raffinée (IP 346 DMSO extrait < 3%)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
*En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
*Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche.
Faire boire beaucoup d'eau en petites gorgées.
Recourir à un traitement médical.*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
*Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
*Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
- **Autres indications**
*Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

Nom du produit VIKING SAE 30

(suite de la page 2)

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber la matière avec un absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et collectez la dans les recipients destinés au traitement des déchets selon les dispositions locales.

Si une grande quantité du liquide coule, il faut la circonscrire et éliminer.

Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration)

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'une nappe d'huile

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver à l'abri de la chaleur ou de la lumière directe.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Fermer bien des récipients ouverts et stocker les debout afin d'éviter qu'ils s'écoulent.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stockage nécessaire dans un local collecteur

· **Classe de stockage :** 10

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

· **Protection des mains :**

Gants résistants à l'huile

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

Nom du produit VIKING SAE 30

(suite de la page 3)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	brun
Odeur :	genre pétrole

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : >300 °C

· Point d'écoulement : < -24 °C

· Point d'éclair : >210 °C (DIN EN ISO 12185)

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 0,87 g/cm³ ((DIN 51757))

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 40 °C:	70 mm ² /s (ASTM D 7042)

· Teneur en solvants :

· solvants organiques
VOC Schweiz 0,0 %

· Teneur en substances solides : 1,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

Nom du produit VIKING SAE 30

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec des oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun, en cas d'utilisation conformément aux dispositions et du stockage réglementaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Un contact plus long et répété avec le produit diminue le regraissage naturel de la peau et mène à son dessèchement. Le produit peut être absorbé par la peau.
- **des yeux :** Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.
- **Sensibilisation :**
Des personnes sensibles peuvent avoir des réactions allergiques. Cela est aussi valable au-dessous des seuils d'exposition établis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Le produit est biodégradable.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Composant :**
Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

Nom du produit VIKING SAE 30

(suite de la page 5)

 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

 · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

 · **Recommandation :**

Le produit convient au retraitement dans les installations appropriées et agréées. Les déchets sont, le cas échéant, à éliminer comme déchets dangereux.

Pour le stockage de produits pétroliers usés, tenir compte des catégories d'huiles usées et des prescriptions de mélange.

L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.

Les chiffres clés des déchets mentionnés ci-dessous représentent des recommandations en vue de l'utilisation prévue du produit.

 · **Catalogue européen des déchets**

13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
-----------	--

 · **Emballages non nettoyés :**

 · **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

 · **14.1 Numéro ONU**

· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
---------------------------------------	-------

 · **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
---------------------------------------	-------

 · **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe	

 · **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
----------------------------------	-------

 · **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· Polluant marin :	Non
---------------------------	-----

 · **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

	Non applicable.
--	-----------------

 · **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

	Non applicable.
--	-----------------

· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
---	---

· "Règlement type" de l'ONU:	néant
-------------------------------------	-------

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2017

Numéro de version 5

Révision: 13.10.2017

Nom du produit VIKING SAE 30

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**
Les fiches de données de sécurité sont réalisées en coopération de Umweltkanzlei Dr. Rhein Beratungs- und Prüfgesellschaft mbH, Tel.: +49-(0)-5066-900990.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NIOSH: National Institute for Occupational Safety
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR